



Réponse de M. Philippe GROsvALET,
Président du conseil départemental de Loire-Atlantique,
au rapport d'observations définitives de la chambre
régionale des comptes des Pays de la Loire
en date du 31 août 2017



Nantes le 31 AOUT 2017

057 8117-88-11-10114

KPL GA170898 KJF

01/09/2017

Le Président
du conseil départemental

Monsieur François MONTI
Président de la Chambre régionale des comptes
des Pays de la Loire
25 rue Paul Bellamy
BP 14119
44041 NANTES CEDEX 1

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DES PAYS DE LA LOIRE
25 rue Paul Bellamy
44041 NANTES Cedex 01

01 SEP. 2017

Objet : Réponse notification des observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique régionale des Pays de la Loire

Votre référence : ROD 2017-132

Monsieur le Président,

Par lettre du 10 août 2017, vous me communiquez les observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur la gestion de la société publique régionale des Pays de la Loire.

Ayant pris connaissance des observations définitives, conformément aux dispositions des articles L.243-5 et R.243-13 du code des juridictions financières collectivité, je vous informe que celles-ci n'appellent pas de remarque.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe GROVALET